

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RODELLE

Séance du 7 juillet 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13

L'an deux mil vingt-deux  
Et le 7 juillet 2022 à 20 heures 30

Date de la convocation le 29 juin 2022.

Le Conseil Municipal de la Commune de Rodelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur LALLE Jean-Michel, Maire.

Présents : M. LALLE, Mme FERAL, M. CLAPIER, Mme ROLLAND, Mme CATUSSE, M. DALLO, M. GRAS, Mme GRIPPON, Mme HENS, M. LEMOURIER, Mme PETIT, Mme SAHUC.

Absents : M. PRIVAT, M. PUECH.  
M. TURLAN qui a donné procuration à Monsieur CLAPIER.

Mme CATUSSE a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Délibération concernant une demande de subvention de Fonds Européens au titre du programme LEADER.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un Espace de Loisirs Jeunes sur la Plaine de Laubarède à Bezannes, afin de promouvoir la pratique du sport et renforcer l'attractivité de la commune de Rodelle. Le coût estimatif des travaux envisagés qui consistent en la création d'équipements sportifs de proximité de type City Park, Pump Track et Parcours Ludo-Sportif, dans le village de Bezannes, s'élève à 247 335 € HT.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de solliciter l'aide de l'Europe (Fonds LEADER).

Le plan de financement envisagé est le suivant :

**Dépenses :**

Création d'un City Park	58 672,50 € HT
Création d'un Pumptrack	119 687,50 € HT
Création d'un Parcours ludo sportif	21 875,00 € HT
Abri accueil	15 000,00 € HT
Plantations – Abords	27 600,00 € HT
Mobilier	4 500,00 € HT

---

**Montant total estimatif des dépenses HT : 247 335,00 € HT**

**Recettes :**

Etat - ANS	89 000,00 €
Département de l'Aveyron :	17 916,00 €
Fonds de concours Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	9 183,17 €
LEADER :	81 768,83 €
Autofinancement HT :	49 467,00 €

**Montant total estimatif des recettes :** 247 335,00 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,  
DECIDE :

- de réaliser le projet de création d'un Espace de Loisirs Jeunes sur la Plaine de Laubarède à Bezannes;
- d'inscrire ces travaux au Budget ;
- de solliciter une demande de subvention de Fonds Européens au titre du programme LEADER ;
- de valider le plan de financement susmentionné ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Michel LALLE



*Envoi dématérialisé*

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.**

Dans les 2 mois à partir de la notification de la présente délibération, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,

et/ou -un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>